

**DES GAINS EXCEPTIONNELS**  
**ATTRIBUÉS AU DERNIER TIRAGE DE LA**  
**"NBI" : DE 70 A 180 POINTS !**

**POUR TOUS LES AUTRES DE BEAUX LOTS**  
**DE CONSOLATION : + 0,5% EN JUILLET ET**  
**1 POINT D'INDICE EN NOVEMBRE ...**

**ET VOICI LA LISTE DES GAGNANTS** (selon l'arrêté du 8 juin 2006 paru au journal officiel du 07 juillet) :

FONCTION	POINTS D'INDICE	GAIN ANNUEL EN EUROS
Secrétaire Général du ministère	180	<b>9716,31</b>
Directeur Général DGCP	180	<b>9716,31</b>
Chef de service DGCP	125	<b>6747,44</b>
DG IGPDE	120	<b>6477,54</b>
Directeur Copernic	120	<b>6477,54</b>
Directeur IGPDE	90	<b>4858,16</b>
SS Direction Ressources humaines	90	<b>4858,16</b>
Directeur de projet DGCP	80	<b>4318,36</b>
DRCE Bretagne	70	<b>3778,57</b>
<b>NOUS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Face aux revendications des personnels et de la CGT concernant l'augmentation du nombre de points d'indice , le Ministère de la Fonction Publique et celui des Finances avaient répondu par le passé : " **NBI** " .

Et ensuite que l'augmentation de la NBI, en nombre de points et en bénéficiaires était impossible, l'enveloppe étant normalement figée ...

A priori elle n'est pas figée pour tout le monde !

Au total, les bénéficiaires de cette NBI mensuelle sont au nombre de 509 (cela va du directeur départemental de la DGCCRF au secrétaire général du MINEFI ) . Près de **50 000 points ( 49 675 pour être précis )** seront alloués chaque mois à ces **509 édiles** ( soit 596 100 par an ), la valeur brute du point d'indice étant de 4,49 euros au 1er juillet, cela représente une somme totale annuelle de

**2 676 489 euros par an.**



# NBI, prime au mérite, prime à la performance:

## A quand les STOCKS OPTIONS ?



Après cette NBI accordée généreusement aux cadres supérieurs par un arrêté de juillet dernier, un décret du 11 août généralise cette fois-ci l'attribution « d'une prime à la performance » à l'ensemble des directeurs d'administrations centrales et fonctionnaires exerçant des fonctions équivalentes.

Cette prime concernerait environ 200 bénéficiaires en fonction des résultats obtenus par rapport aux objectifs assignés, le tout étant évalué par un comité ministériel de rémunération qui sera mis en place dans chaque ministère.

Quant au montant de cette nouvelle prime, le décret précise qu'il ne peut dépasser 20 % des éléments de la rémunération brute annuelle. Au passage, cela représenterait tout de même pour les hauts fonctionnaires concernés 10 000 à 15 000 € supplémentaires en moyenne (estimation ministère de la Fonction publique) !

Alors qu'en juillet, la valeur du point d'indice augmentait de 0,5 % pour tous les fonctionnaires, les plus élevés dans la hiérarchie obtiennent « le pactole » sous forme de conséquentes rémunérations accessoires.

Ce sont d'ailleurs au passage, les mêmes qui ne cessent de mettre en avant le gel des crédits pour les services en relayant le discours de leurs ministres sur la dépense publique, et qui en plein été s'octroient de larges « compensations financières ».

**A l'heure où le gouvernement prévoit dans le budget 2007, la suppression de 15 000 emplois de fonctionnaires, au motif d'économies budgétaires, cette annonce est d'autant plus scandaleuse !!!**

En plus de ce mépris constamment affiché par le gouvernement vis à vis des fonctionnaires soumis à des conditions de travail de plus en plus difficiles dans les postes et services, il choisit de généraliser comme seule réponse aux revendications de revalorisation des salaires et des qualifications, ce type de rémunérations.

Jusque là plutôt réservées aux hauts fonctionnaires, elles sont déjà en train de se développer pour l'ensemble des agents. Il suffit de citer au Trésor par exemple, la prime de performance collective liée au Contrat Pluriannuel de Performance et récemment la mise en place de la prime Hélios.

**Pour le SNT-CGT, la multiplication de ces dispositifs de rémunération d'intéressement individuels et collectifs, dont les montants sont loin par ailleurs d'être négligeables, est contraire aux nécessaires revalorisations des salaires et des carrières que sont en droit d'attendre tous les agents de la fonction publique.**

Ces dispositifs remettent en cause la notion même de traitement du fonctionnaire basé sur le grade et l'ancienneté, et posent plus globalement la question du devenir du statut dans la fonction publique et de sa capacité à reconnaître l'évolution des qualifications. Le risque est bien de voir les différentes primes devenir l'essentiel de la rémunération du fonctionnaire.

Et après tout ça quel avenir sera réservé aux négociations salariales ?

**La rentrée de septembre qui s'annonce sous le signe des revendications salariales doit être l'occasion de poser la question des rémunérations complémentaires qui sont un obstacle à une revalorisation durable et équitable du pouvoir d'achat !**